



POLLEN

Cercle de réflexion social-réformiste

Age de départ en retraite et répartition équitable des efforts

Point de vue de **Jean-Paul Tran Thiet**, Président du Conseil d'Orientation de **POLLEN**
Publié dans Les Echos le 17 mai 2022

L'annonce par le Président de la République d'un report à 65 ans de l'âge de départ à la retraite a créé beaucoup d'émoi. Les nuances insistant sur la concertation préalable à toute réforme et la prise en compte des carrières longues n'ont guère atténué la brutalité ressentie de l'annonce d'un âge fixe plus tardif.

Sans minimiser les difficultés d'une réforme et les enjeux de son financement, **Pollen**, cercle de réflexion pour une Gauche réformiste et progressiste, considère qu'il convient d'abord de s'accorder sur une juste répartition des efforts. Il ne suffit pas d'expliquer, comme à La Défense-Arena, que nous vivons plus longtemps. Il faut énoncer les principes d'une contribution équitable de toutes les parties concernées et renoncer à une mesure perçue comme essentiellement arithmétique. Ouvrir dans les meilleures conditions l'indispensable concertation avec les partenaires sociaux suppose de partir de prémisses susceptibles de faire consensus. La première est que notre espérance de vie continue de croître, non par réduction de la mortalité infantile, mais via l'augmentation de la durée de vie des plus de 60 ans¹.

La seconde prémisses est qu'équilibrer dépenses et recettes à moyen terme est indispensable pour ne pas reporter sur nos petits-enfants le financement de la solidarité intergénérationnelle, dont la part dans notre PIB est passée, en 20 ans, d'environ 11,5 % à 14,5 %. Mais une politique de solidarité aussi essentielle pour notre cohésion sociale ne peut pas se résumer à une approche indifférenciée, voire purement comptable, et ne saurait se limiter à une mesure globale, fixant mécaniquement à 65 ans l'âge de la retraite.

Sur cette base, la négociation pourrait s'ouvrir sur deux règles simples. En premier lieu, la prise en considération des carrières longues, notamment de celles et ceux qui auront commencé à cotiser avant l'âge de 20 ans, ouvriers et employés pour la plupart. Ensuite, l'inclusion de facteurs de pénibilité qui reposent sur des bases incontestables.

Pour ce faire, des données fiables devront être rassemblées afin de distinguer objectivement les bénéficiaires en fonction de leur espérance de vie à 60 ans, en bonne santé, et des pathologies qu'ils subissent ou ont subies, pendant leur vie active ou à son issue. Les statistiques élaborées par l'INSEE, la médecine du travail et les établissements de santé, devront avoir la finesse nécessaire pour couvrir tous

¹ Voir https://www.insee.fr/fr/statistiques/4160025#Figure2_radio2

les types d'emplois, tels qu'ils résultent des niveaux de qualification dans les conventions collectives ou des catégories de fonctionnaires et autres agents.

Ce faisant, on pourra différencier les âges d'entrée en retraite, à la lumière des évolutions démographiques et professionnelles, ainsi que de la situation de l'emploi. Cela permettrait, via des mécanismes d'incitation, à tous ceux qui ont eu des parcours professionnels longs ou difficiles et dont l'espérance de vie et l'état de santé le justifient, d'interrompre leur activité professionnelle, à taux plein, à partir de 60 ans. Les autres poursuivraient leur activité jusqu'à 65 ans, voire au-delà s'ils le souhaitent, sans en être empêchés, pas même dans la fonction publique où le couperet quasi-automatique des 65 ans devra être supprimé.

Cette approche ne suffira pas à résoudre toutes les questions liées au financement de l'effort de solidarité avec nos aînés, à la part de la richesse nationale que nous accepterons d'y consacrer et au montant des cotisations à verser et des pensions à payer. Mais donner le sentiment d'une répartition équitable des efforts, ce qui impliquerait aussi la disparition rapide des régimes spéciaux, permettrait d'aborder avec plus de sérénité les négociations pour obtenir un équilibre à moyen et long terme du financement des retraites.